RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02006
Numéro SIREN : 407 728 104
Nom ou dénomination : ABELEC

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2022 sous le numéro de dépôt 12163

ABELEC

BILAN ACTIF

	Exercice clos le: 31/12/2021 12 mois				Exercice précédent 31/12/2020 12 mois	
	Brut	**Amort. prov.**	**Net**	**%**	**Net**	**%**
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	6 118	6 118			2 318	0.58
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, mat. outillage industriel	6 288	6 091	196	0.05	665	0.17
Autres immobilisations corporelles	82 323	48 607	33 716	8.82	43 381	10.82
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	15		15		15	
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	0.26	1 000	0.25
Total de l'actif immobilisé	**95 745**	**60 817**	**34 928**	9.13	**47 381**	11.81
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	20 000		20 000		24 500	6.11
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commande	2 800		2 800	0.73	44	0.01
Clients et comptes rattachés	60 529		60 529	15.81	196 713	49.04
Autres créances	7 232		7 232	1.89	9 172	2.29
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	27 423		27 423	7.17	27 423	6.84
Disponibilités	229 541		229 541	60.02	95 808	23.89
Charges constatées d'avance					58	0.01
Total de l'actif circulant	**347 527**		**347 527**	90.87	**353 722**	88.19
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des obligations						
Ecart de conversion actif						
Total de l'actif	**443 272**	**60 817**	**382 455**	100.00	**401 103**	100.00

Le 26 septembre 2022

abelec
Bât. n° 42, 56 bd de Courcerin,
77183 Croissy-Beaubourg
Siren 407 728 104

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

ABELEC

BILAN PASSIF

	Exercice clos le: 31/12/2021 12 mois		Exercice précédent 31/12/2020 12 mois	
Capital social ou individuel	13 000	3.40	13 000	3.24
Primes d'émission de fusion, d'apport, ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	1 045	0.27	1 045	0.26
Réserves statutaires ou contractuelles	4 956	1.30	4 956	1.24
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	150 043	39.23	109 705	27.35
Résultat de l'exercice	**36 543**	9.55	**40 338**	10.06
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	**205 588**	53.75	**169 045**	42.15
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Total des autres fonds propres				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total des provisions pour risques et charges				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 726	5.42	29 159	7.27
Emprunts et dettes financières divers	426	0.11	2 765	0.69
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 827	22.44	114 723	28.60
Dettes fiscales et sociales	69 886	18.27	79 409	19.80
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance			6 000	1.50
Total des dettes	**176 866**	46.25	**232 058**	57.85
Ecart de conversion passif				
Total du passif	**382 455**	100%	**401 103**	100%

le 26 Septembre 2022

abelec
Bât. n° 42, 56 bd de Courcerin,
77183 Croissy-Beaubourg
Siren 407 728 104

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

ABELEC

ANNEXE

le 26/09/2022

abelec
Bât. n° 42, 56 bd de Courcerin,
77183 Croissy-Beaubourg
Siren 407 728 104

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

ABELEC

Clôture au: 31/12/2021

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

B - PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré ,premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

D - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

le 26/09/2022

abelec
Bât. n° 42, 56 bd de Courcerin,
77183 Croissy-Beaubourg
Siren 407 728 104

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

ABELEC

Clôture au: 31/12/2021

CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières		
- Intérêts courus non échus		
Fournisseurs		
- Factures non parvenues	38 659	
Personnel		
- Congés à payer		
- Autres charges à payer		
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer		
- Autres charges à payer	889	
Etat		
Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses		
Trésorerie		
- Intérêts courus à payer		
- Intérêts courus sur concours bancaires		

le 26/09/2022

abelec
Bât. n° 42, 56 bd de Courcerin,
77183 Croissy-Beaubourg
Siren 407 728 104

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

ABELEC

Clôture au: 31/12/2021

PRODUITS A RECEVOIR

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières	
- Intérêts courus	
Clients	
- Factures à établir	
Autres créances	
- Fournisseurs, rabais, remises, ristournes et avoirs à obtenir - Personnel - Organismes sociaux - Etat - Autres produits à recevoir	
Trésorerie	
- Intérêts courus à recevoir	

le 26/09/2022

abelec
Bât. n° 42, 56 bd de Courcerin,
77183 Croissy-Beaubourg
Siren 407 728 104

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

ABELEC

Clôture au: 31/12/2021

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	

abelec
Bât. n° 42, 56 bd de Courcerin,
77183 Croissy-Beaubourg
Siren 407 728 104

le 26/09/2022

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

ABELEC
TECHNIQUE & QUALITÉ

SAS ABELEC

Société par actions simplifiées au Capital de 13 000 Euros

Siège Social :
56 BD DE COURCERIN
77183 CROISSY BEAUBOURG

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 5 MAI 2022

L'an deux mille Vingt-deux,
Le 5 mai,
A 17 heures,
Au siège social

Les associés de la société SAS ABELEC se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sous la présence du président, Monsieur Serge BESEGHER qui constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts sociales, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice au 31 décembre 2021 et du rapport spécial sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, vote sur ces rapports.
- Approbation des comptes annuels et du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- Quitus de la gérance pour sa gestion de l'exercice.
- Affectation des résultats.
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur BESEGHER Serge préside la présente séance en sa qualité de président de la société, et dépose sur le bureau les documents suivants, qui sont mis à la disposition de l'assemblée :

S.B – M.A

ABELEC
TECHNIQUE & QUALITÉ

- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice social s'étendant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Puis il déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que le rapport de gestion et les comptes annuels dudit exercice, ont été communiqués aux associés dans les délais impartis par la loi et les statuts, l'inventaire a été mis à la disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la présente assemblée, au siège social de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président donne lecture de son rapport exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les perspectives.

Il déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice social s'étendant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, approuve les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils ont été présentés dans leurs intégralités et dans chacune de leurs parties, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, lesquels laissent apparaître un résultat comptable bénéficiaire de 36 543 euros.

S.B. N.A

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l''article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve termes dudit rapport.

S.B. N.A *Cette résolution est adoptée à la majorité.*

S.B. N.A

ABELEC
TECHNIQUE & QUALITÉ

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus entier, définitif et sans réserve à Monsieur BESEGHER Serge pour sa gestion au cours de l'exercice 2021.

S.B. N.A

Cette résolution est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

La gérance informe l'ensemble des actionnaires que le chiffre d'affaires en 2021 à progresser avec un résultat net positif,
L'assemblée décide d'affecter de la façon suivante le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à savoir : 36543 EUROS

254.84 Euros du résultat à la réserve légale ainsi que
7500 Euros en dividende répartie entre les associés soit
1170 parts pour Monsieur BESEGHER soit 6750 Euros
130 parts pour Mme AKENNAD Nadia soit 750 Euros

Au compte de report à nouveau : pour 28788.16 Euros

S.B N.A

Cette résolution est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités du droit.

S.B. N.A

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été paraphé & signé par tous les associés présents.

SERGE BESEGHER

NADIA AKENNAD

ABELEC
TECHNIQUE & QUALITÉ

SAS ABELEC

Société par actions simplifiées au Capital de 13 000 Euros

Siège Social :
56 bd de courcerin BT 42
77183 CROISSY BEAUBOURG

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

En vue de notre assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2021 qui se déroulera le 5 MAI 2022 à 17h au siège de la société, le président a rédigé le présent rapport de gestion.

Notre chiffre d'affaires net global hors taxes est de 857 448 euros.

Dans le même temps, le montant global de nos charges d'exploitation est égal à 820 904 euros.

Après imputation des charges financières, des charges exceptionnelles, nous clôturons l'exercice par un bénéfice net de 36 543 euros.

Tous les documents comptables joints aux déclarations fiscales ont été établis conformément aux règles édictées par le décret du 14 mars 1984.

C'est dans ces conditions et après examen que nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils viennent de vous être présentés, de bien vouloir voter l'affectation du résultat que nous vous proposons en annexe au présent rapport conforme à la loi et aux statuts, et de nous donner quitus entier et sans réserve de notre gestion.

Fait à Croissy Beaubourg,
Le 2 MAI 2022.

Le Président

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MEAUX
56 rue Aristide Briand
77100 Meaux

ABELEC - besegher serge
56 BD DE COURCERIN
77183 CROISSY BEAUBOURG

N° de Refus : 2022-1378 (2022TP0036825)

Société : ABELEC (2019B02006)
Date de clôture de l'exercice : 31/12/2021
Contrôleur : nellyb

NOTIFICATION DE DECISION DE REFUS D'ENREGISTREMENT
DE DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Nous avons le regret de vous aviser que votre demande d'enregistrement déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux n'est pas conforme aux dispositions applicables :

Les motifs de refus sont les suivants :

- En retour le bilan, et/ou les annexes, pour certifier conforme et signature du dirigeant
L'exemplaire du bilan, et/ou les annexes, transmis au greffe pour être enregistré en dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés n'est pas certifié conforme et signé par le représentant légal.
- Autres ou précisions complémentaires :
LE BILAN DOIT ETRE SIGNE PAR LE DIRIGEANT. VEUILLEZ REVOIR.
- Joindre un chèque de 1,36 euros pour les frais de refus

Délivré à Meaux, le 20 septembre 2022

Le Greffier,



Rappels :
Tout dépôt de comptes annuels est à faire en un exemplaire daté et certifié conforme par le représentant légal.
Vous disposez d'un délai de deux semaines pour régulariser, passé ce délai votre dossier vous sera retourné.
Il est indispensable de déposer des documents lisibles, de mentionner la dénomination complète, le siège social et le numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés.
Les documents ne doivent comporter ni agrafe, ni attache.
Retourner ce document avec le complément de dossier.